



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 856-12-2016 ET 1034-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

-RÈGLEMENT NUMÉRO 856-12-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE;

-RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-2016 CONCERNANT L'USAGE, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIES.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 25^e jour de janvier 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate